

pour le département de la Seine, il fut élu représentant du Loiret à l'Assemblée nationale, par 30,356 voix (57,116 votants, 101,156 inscrits), contre 25,649 voix à M. Despond, républicain. Il siégea au centre droit et vota pour le 24 mai, la démission de M. Thiers, la prorogation des pouvoirs du Maréchal, la loi des maires, le ministère de Broglie, les lois constitutionnelles, et contre l'amendement Barthe, le retour à Paris, la dissolution, l'amendement Wallon. Il fut rapporteur de la convention additionnelle au traité de Francfort, et prit part aux discussions militaires et aux débats sur l'Algérie. Il se représenta après la législature, mais sans succès, dans l'arrondissement de Pithiviers, où il n'obtint que 5,782 voix contre 8,647 à M. Brière (20 février 1876), et, en octobre 1877, dans la 2<sup>e</sup> circonscription d'Orléans, où il réunit 9,597 voix contre 10,411 au député sortant républicain, M. Bernier. Chevalier de la Légion d'honneur (2 juin 1870).

**HARDVILLIERS (ÉLÉONORE-JEAN)**, député de 1815 à 1822, né à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 13 juillet 1763, mort à Fressenneville (Somme) le 24 décembre 1822, propriétaire dans cette dernière localité, ami de M. de Villele, fut élu comme royaliste, le 22 août 1815, député du collège de département de la Somme, avec 159 voix (211 votants, 259 inscrits). Il fut de la majorité dans la Chambre introuvable, et réélu le 4 octobre 1816, par 127 voix (190 votants, 252 inscrits), prit place, ainsi que dans les sessions suivantes, au côté droit de l'Assemblée. Il parla, dans la session de 1817-18, pour appuyer, à propos du tarif des douanes, la réclamation du commerce d'Abbeville, qui demandait un entrepôt de sel, et fut réélu, le 4 novembre 1820, par le 1<sup>er</sup> arrondissement de la Somme (Abbeville), avec 329 voix (420 votants, 502 inscrits). Il mourut en 1822.

**HARDOUIN (JULIEN-PIERRE-JEAN)**, député au Corps législatif de l'an XII à 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, député de 1818 à 1822, né à Mamers (Sarthe) le 23 juin 1753, mort au Mans (Sarthe) le 14 juin 1833, fils de Julien Hardouin et de Marie Royer, fut avocat au Mans, administrateur du département de la Sarthe et conseiller de préfecture, avant d'être nommé (2 fructidor an XII) par le Sénat conservateur député de la Sarthe au Corps législatif. Il vit son mandat renouvelé le 10 août 1810 et siégea jusqu'à la fin de l'empire. En 1814, il montra des opinions « constitutionnelles ». Réélu, le 9 mai 1815, par le collège de département de la Sarthe, avec 51 voix (60 votants), représentant à la Chambre des Cent-Jours, il observa la même attitude, et appartint, sous la Restauration, à l'opposition libérale. Le collège de département de la Sarthe le renvoya, le 26 octobre 1818, à la Chambre des députés par 770 voix (1,186 votants, 1,603 inscrits). Hardouin vota (1819) contre les deux lois d'exception et, avec les 93, contre le nouveau système électoral. Jurisconsulte estimé au Mans, il prit peu de part, toutefois, aux discussions parlementaires, et la *Biographie pittoresque des députés* (1820) disait à son sujet : « La Sarthe, qui nomme quatre députés, a payé tribut à la réputation en choisissant MM. Benjamin Constant et La Fayette, elle a sacrifié aux dieux inconnus en nous envoyant les Hardouin et les Picot. Je sais bien que M. Hardouin est un homme gros, d'un extérieur aimable, ayant la figure d'une pomme de reinette un peu ridée, les cheveux blancs, les manières polies et le maintien de

cinquante-cinq ans; je l'ai vu même assis à la première section du côté gauche, mais je ne répondrais pas de son éloquence ni même de l'accent de sa voix. Les biographes qui nous ont précédés n'ont point éclairci cette matière : un seul, en parlant de lui, s'est borné à lui faire injure; il l'a classé au côté droit. » Hardouin quitta la vie politique en 1822.

**HARDOUIN-RIVERY (JULLIEN)**, député au Conseil des Cinq-Cents, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Mamers (Sarthe) le 23 octobre 1759, mort à Mamers le 5 décembre 1825, frère du précédent, étudia le droit, se fit recevoir licencié, et, le 1<sup>er</sup> mars 1784, devint notaire à Mamers. Procureur de cette commune en 1789, puis membre et président de l'administration du district de Mamers, procureur-syndic, enfin commissaire du Directoire exécutif près le tribunal civil de Mamers, il fut élu, le 25 germinal an VI, député de la Sarthe au Conseil des Cinq-Cents, et réélu par le même département le 24 germinal an VII. Hardouin-Rivery compta parmi les partisans du coup d'Etat de brumaire et, le 9 floréal an VIII, fut nommé juge au tribunal de sa ville natale; le 16 mai 1815, il fut élu par l'arrondissement de Mamers, avec 41 voix sur 69 votants, représentant à la Chambre des Cent-Jours. Son rôle parlementaire fut très secondaire.

**HARDY (ANTOINE-FRANÇOIS)**, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII à 1802, né à Rouen (Seine-Inférieure) en 1748, mort à Paris le 25 novembre 1823, étudia la médecine, fut reçu docteur, exerça sa profession dans sa ville natale, et, partisan de la Révolution, fut élu, le 5 septembre 1792, député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale, le 3<sup>e</sup> sur 16, « à la pluralité des voix. » Il s'y fit remarquer par le ton véhément de ses discours, mais aussi par le « modérantisme » de ses opinions, et, lors du procès du roi, s'exprima en ces termes : « Si le résultat des opinions de la Convention, d'accord avec le vœu national exprimé dans l'acte constitutionnel qui défend de juger le roi d'après le code pénal, n'est pas pour la mort, l'appel au peuple est inutile, et je dis non. Si, au contraire, au mépris de l'acte constitutionnel, on veut juger Louis comme un simple citoyen, d'après le code pénal, et le condamner à mort, l'appel au peuple est indispensable, et je dis oui. » Il se déclara ensuite « pour la détention et le bannissement », ainsi que pour le sursis. Lié d'amitié avec les principaux Girondins, Hardy leur prêta plusieurs fois le concours d'une voix retentissante et se compromit avec eux; il fut dénoncé par Roussetin, décrété d'accusation le 2 juin 1793, et mis hors la loi le 23 juillet; mais il réussit à se dérober aux poursuites des agents de la Convention, et, bénéficiant des dispositions qui rapportèrent, après la chute de la Montagne, le décret de proscription des députés fédéralistes, il fut rappelé dans l'Assemblée le 18 ventôse an III, malgré l'opposition de Merlin de Douai, qui proposait de le tenir exclu. Hardy se fit remarquer parmi les plus exaltés thermidorien, multiplia les dénonciations, demanda la mise hors la loi de Barère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, et proposa, vers la même époque, l'arrestation de Charlier, de Maure, de Robert Lindet, à qui il reprocha d'avoir organisé « la boucherie de Robespierre ». Il dut

cependant reconnaître que toute sa famille, mise hors la loi après le 31 mai, avait été sauvée par Lindet. Au moment de la disette de 1795, il fit la motion de déclarer nationale toute la récolte prochaine et de décréter la peine capitale contre quiconque refuserait telle mesure de grains pour une quantité donnée d'assignats. Il demanda aussi qu'on ôtât à Saint-Domingue le nom de « scélérat » qu'elle portait, se fondant sur ce que « saint Dominique avait créé le funeste tribunal de l'inquisition ». On le vit, à la séance du 30 août de la même année, s'élever contre l'agiotage, et s'écrier : « Il faut non seulement arrêter l'agiotage, mais faire rendre gorge aux agioteurs ! » Puis il proposa diverses mesures pour les atteindre. Le 1<sup>er</sup> septembre, il entra au comité de sûreté générale; en cette qualité, il se déclara contre les sections de Paris, fit suspendre leur permanence et autoriser l'arrestation des chefs de l'insurrection dite du 13 vendémiaire (15 octobre), parmi lesquels il désigna Aubry, Lomont et Miranda. Réélu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Seine-inférieure au Conseil des Cinq-Cents, par 257 voix (495 votants), Hardy se montra attaché au maintien des institutions républicaines, combattit vivement le parti des clichyens, et fut un des plus zélés défenseurs du gouvernement directorial contre les royalistes. Secrétaire de l'assemblée le 21 novembre 1796, il attaqua Job Aymé, dont il réclama l'exclusion, et, dans la discussion d'un projet contre les prêtres réfractaires, s'opposa à toute amnistie en leur faveur, déclarant qu'il « préférerait l'accorder à l'armée de Condé ». Il dénonça les écrivains du parti royaliste, et dit que « l'Europe monarchiste » voulait se servir d'eux pour parvenir à la contre-révolution en égarant l'opinion publique; parla, le 1<sup>er</sup> février 1797, sur la situation de la République, et annonça qu'un administrateur du département de l'Eure avait été arrêté par la seule raison qu'il était républicain. Puis il revint à la charge contre les députés de la réunion de Clichy, contre les prêtres et les émigrés. Lorsque Duprat dénonça aux Cinq-Cents le pamphlet de Bailleul contre la majorité des Conseils, Hardy défendit l'écrit de son collègue, soutint de nouveau qu'il existait une faction qui voulait détruire la République, et, sans s'émouvoir des protestations et des murmures, ajouta que plusieurs députés en étaient les chefs. Au 18 fructidor an V (3 septembre 1797), il obtint la radiation de Tarbé (de l'Yonne) de la liste des émigrés, et celle de Doucet-Pontécoulant. Peu après il signala l'état-major de la garde nationale de Rouen comme entretenant des relations avec « l'homme de Blankenbourg » (Louis XVIII). Successivement secrétaire et président du Conseil des Cinq-Cents, il se prononça en faveur du système électoral scissionnaire établi par le Directoire, fut réélu député de la Seine-Inférieure, le 23 germinal an VI, prit encore la parole sur divers sujets, sur le régime de la presse, sur les écoles de médecine, sur la célébration de l'anniversaire du 9 thermidor, dont le culte commençait à tomber en discrédit, et, se ralliant brusquement aux projets de Bonaparte, applaudit au coup d'Etat de brumaire. Aussi fut-il compris (4 nivôse an VIII), par le Sénat conservateur, sur la liste des membres du nouveau Corps législatif, où il repréenta la Seine-Inférieure jusqu'en 1802. A sa sortie, Hardy fut nommé directeur des droits réunis; mais il perdit cet emploi à la Restauration, et reprit jusqu'à sa mort l'exercice de la médecine.

**HARDY DE LA LARGÈRE** (MATHURIN-FRANÇOIS-MATHIEU), député en 1789, né à Vitré (Ille-et-Vilaine) le 21 septembre 1729, mort à Paris le 6 novembre 1792, issu d'une ancienne famille de Vitré, était fils de Pierre Hardy de la Largère, négociant, et de Anne Reste, de Fougères. Il fut, en 1772, procureur-syndic de la communauté de Vitré, puis, en 1780, maire de cette ville. Il occupa cette dernière charge pendant dix ans et siégea dans les six sessions des états de Bretagne, tenues à Rennes en 1780, 1782, 1784, 1786, 1788 et février 1789. Le 14 février 1789, Hardy fut du nombre des dix commissaires des états chargés de rédiger l'adresse du tiers aux Bretons; peu après, il signa l'adresse au roi contre les réquisitoires de Séguier. Enfin, le 17 avril 1789, il fut élu par la sénéchaussée de Rennes député du tiers aux Etats-Généraux. Il n'opina qu'avec beaucoup de réserves pour les idées de réforme, se prononça contre la Déclaration des droits de l'homme, et passa décidément à droite dans les derniers temps de la législature. Quand il mourut à Paris, le 6 novembre 1792, ses deux fils, attachés à l'ancien régime, avaient déjà émigré.

**HARISPE** (JEAN-ISIDORE, COMTE), député de 1831 à 1835, pair de France, sénateur du second Empire, né à Saint-Etienne de Baigorry (Basses-Pyrénées) le 7 décembre 1768, mort à Lacarre (Basses-Pyrénées) le 26 mai 1855, « fils de Jean Harispe et de Marie Harsimendi, sieurs d'Elizabeheve de Saint-Etienne », s'engagea comme volontaire en 1792, fut nommé capitaine au bataillon des chasseurs basques (8 mars 1793), prit part à l'affaire des Aldudes, au combat de Baigorry, et, après l'attaque du camp d'Espégnay (15 décembre 1793), où il fut blessé, devint chef de bataillon aux chasseurs cantabres; il assista en cette qualité à la prise de Fontarabie, de Saint-Sébastien et de Bilbao, et à l'affaire de Vittoria. Il enleva les redoutes de Berdaritz (3 juin 1794), ce qui lui valut d'être fait chef de brigade. Après avoir tenu quelque temps garnison à Bordeaux, il prit part à l'expédition des Grisons, et fut envoyé à l'armée d'Italie sous les ordres de Brune et de Moncey, puis à celle de l'Océan avec Angereau. Colonel de la 16<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, membre de la Légion d'honneur (19 frimaire an XII), puis officier de l'ordre (25 vendémiaire), il fit les campagnes de 1805 et de 1806, fut grièvement blessé et passa même pour mort à Iéna. Nommé général de brigade le 29 janvier 1807, il fut de nouveau blessé à Friedland, sous les yeux du maréchal Lannes. Envoyé en 1808 à l'armée d'Espagne, commandeur de la Légion d'honneur et baron de l'Empire (20 octobre), chef d'état-major du maréchal Moncey, il assista à la bataille de Tudela et au siège de Saragoisse. De 1809 à 1813, il fit partie du 3<sup>e</sup> corps sous le maréchal Suchet, se signala à Abanitz, aux sièges de Lérida et de Tarragone, et, général de division le 12 octobre 1810, fit mettre bas les armes à une division d'O'Donnell. Grand-officier de la Légion d'honneur (30 juin 1811), comte de l'Empire (3 janvier 1813), il se distingua à Yécla (13 avril 1813), au col d'Ordal (19 et 13 septembre suivant), battit les Anglo-Portugais à Saint-Jean-Pied-de-Port et à Baigorry, et prit part aux combats d'Orthez (27 février 1814), de Tarbes (20 mars), et à la bataille de Toulouse (10 avril), où il fut blessé et fait prisonnier. La Restauration le nomma commandant de la 15<sup>e</sup> division militaire et chevalier de Saint-Louis

(27 juin 1814). Aux Cent-Jours, il fut placé à la tête de la 1<sup>re</sup> division de l'armée des Basses-Pyrénées et reçut la mission de surveiller et de soutenir les Espagnols. La seconde Restauration ne lui confia aucun commandement et le mit à la retraite, le 16 février 1825, comme lieutenant-général. Il vécut fort retiré jusqu'à la révolution de juillet. Le 5 juillet 1831, il fut élu député par le 3<sup>e</sup> collège des Basses-Pyrénées (Mauléon) avec 115 voix (122 votants, 151 inscrits), et fut réélu, le 21 juin 1834, par 91 voix (98 votants, 150 inscrits). Grand-croix de la Légion d'honneur (9 mai 1833), il fut nommé pair de France le 15 décembre 1835, et commanda la 20<sup>e</sup> division militaire (Bayonne) de 1840 à 1849. Le prince-président l'éleva, le 11 décembre 1851, à la dignité de maréchal de France, et il entra de droit au Sénat du second Empire le 26 janvier 1852.

**HARISPE (JEAN-CHARLES)**, député de 1875 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Saint-Etienne de Baigorry (Basses-Pyrénées) le 17 juillet 1817, neveu du précédent, alla très jeune à la Havane, où il fit fortune dans le commerce, et revint ensuite dans son pays natal. Conseiller général des Basses-Pyrénées, il fut élu, le 20 février 1876, député de l'arrondissement de Mauléon, par 7,649 voix (11,957 votants, 14,267 inscrits), contre 4,298 voix à M. Renaud, ancien représentant républicain. M. Harispe siégea à droite dans le groupe de l'Appel au peuple, se montra partisan du 16 mai, et soutint le ministère de Broglie. Réélu, comme candidat du Maréchal, le 14 octobre 1877, par 10,242 voix (10,814 votants, 14,572 inscrits), il prit peu de part aux débats, combattit les ministères républicains, et échoua dans le même arrondissement, le 21 août 1881, avec 5,695 voix contre 5,982 à l'élu républicain, M. Pradet-Balade. Porté, aux élections du 4 octobre 1886, sur la liste conservatrice des Basses-Pyrénées, il fut élu, le 3<sup>e</sup> sur 5, par 45,778 voix (86,573 votants, 106,345 inscrits). Il continua de siéger à la droite bonapartiste, vota contre les cabinets opportunistes et radicaux, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Listonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

**HARLÉ (JEAN-MARIE)**, représentant aux Cent-Jours, député de 1816 à 1824 et de 1827 à 1838, né à Alembon (Pas-de-Calais) le 7 avril 1765, mort à Paris le 1<sup>er</sup> avril 1838, « fils de Jean Harlé, laboureur propriétaire, demeurant à Alembon, et de Marie-Marguerite-Françoise Lavoisier, » se destina d'abord au notariat; mais la Révolution, dont il embrassa la cause avec ardeur, le jeta dans une autre voie. Élu, en 1790, receveur du district de Calais, situation qu'il occupa pendant près de neuf années, ce fut grâce à lui et à quelques autres habitants énergiques de Calais que cette ville n'eut pas trop à souffrir sous la Terreur. Appelé en 1799 à la recette générale de Chaumont (Haute-Marne), puis à celle du Pas-de-Calais, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1812, il fut un des cinq receveurs choisis en 1806 pour faire le service du Trésor, compromis par les agissements de certaines compagnies. Le collège de département l'envoya siéger comme représentant du Pas-de-Calais à la Chambre des Cent-

Jours, le 14 mai 1815, par 73 voix sur 100 votants. A partir de cette époque, il fit partie de presque toutes les Chambres françaises jusqu'en 1838, successivement réélu, par le collège de département du Pas-de-Calais, le 4 octobre 1816, avec 116 voix (213 votants, 290 inscrits); par la 1<sup>re</sup> circonscription électorale du Pas-de-Calais (Arras) le 1<sup>er</sup> octobre 1821, avec 193 voix (348 votants, 579 inscrits); par le même arrondissement (Arras) le 17 novembre 1827, avec 212 voix (371 votants, 434 inscrits), contre 102 à M. Lallart; le 23 juin 1830 avec 295 voix (473 votants, 520 inscrits), contre 173 à M. Leroux du Châtelet. Durant cette période, il vota constamment avec l'opposition libérale et fit partie des 221. Réélu, le 5 juillet 1831, par 257 voix (335 votants, 414 inscrits); le 21 juin 1834 par 254 voix (393 votants, 432 inscrits), contre 129 à M. Bliu de Bourdon; le 4 novembre 1837 par 256 voix (382 votants, 434 inscrits), il soutint la politique ministérielle, et, comme le dit un de ses biographes, « eut le courage de rester exposé aux attaques des partis: l'on sait avec quel calme il supporta, depuis 1831, les hostilités incessantes d'un journal du Pas-de-Calais. » Il mourut au cours de la législature, en 1838, et fut remplacé, le 8 mai de la même année, par M. Esnault.

**HARLÉ (NICOLAS-FÉLIX)**, député de 1831 à 1837, né à Péronne (Somme) le 3 avril 1788, mort à une date inconnue, fut élu, le 5 juillet 1831, député du 7<sup>e</sup> collège de la Somme (Péronne) par 242 voix (385 votants), contre 140 à M. Tattégrain. Il siégea obscurément dans la majorité ministérielle, fut réélu, le 24 juin 1834, par 305 voix (384 votants, 556 inscrits), contre 51 à M. de Beaumont, et quitta la vie politique aux élections de 1837.

**HARLÉ (JEAN-BAPTISTE-ISAAC)**, député de 1833 à 1834, né à Saint-Quentin (Aisne) le 10 septembre 1773, mort à Paris le 2 décembre 1834, propriétaire, fut, le 14 février 1833, concurremment avec M. Bénédic Fould, candidat à la Chambre des députés, dans le 3<sup>e</sup> collège de l'Aisne, en remplacement de M. Dufour-Denelle, démissionnaire. Le scrutin donna les résultats suivants: M. B. Fould, 107 voix, et M. Harlé, 106 (213 votants, 244 inscrits). Ces résultats furent transmis au 4<sup>e</sup> bureau de la Chambre, et de graves difficultés se présentèrent aussitôt. Premièrement M. Fould était étranger au département, de même que M. Vivien qui avait obtenu le même jour la majorité dans le 4<sup>e</sup> collège du même département; or, en vertu de l'article 36 de la Charte, les électeurs ne pouvaient nommer qu'un seul étranger. Ensuite il n'y avait entre M. Fould et M. Harlé qu'une voix de différence; or, parmi les bulletins déposés dans l'urne, on avait trouvé un bulletin blanc, lequel avait été compté comme suffrage exprimé. La Chambre devait-elle ratifier cette décision? La commission parlementaire, dont M. Bernard (de Rennes) fut l'organe, ne le pensa pas. Le rapporteur entra dans de longues explications, cita les précédents, et conclut en définitive: « 1<sup>o</sup> Qu'un bulletin blanc déposé dans l'urne du scrutin n'est pas un suffrage exprimé; 2<sup>o</sup> que les opérations du collège *intra-muros* de Saint-Quentin, dans sa séance du 14 février, sont valables, et que M. Harlé est le député de ce département. » Plusieurs députés prirent part au débat: MM. de Rambuteau, Emmanuel de Las Cases, Moutépir, Charles Dupin, Odier, Manguin, le général Demarçay, parurent successivement à la tri-

bune. La question de priorité était surtout très vivement contestée. Les uns demandaient que l'on commençât par statuer sur l'élection de M. Harlé; les autres que le nom de M. Fould fût de préférence soumis au vote de la Chambre. Après avoir décidé que la priorité serait accordée à la vérification de l'élection de M. Harlé, la Chambre engagea une nouvelle discussion, assez confuse, sur les termes dans lesquels la question serait posée. Enfin on alla aux voix sur cette formule: « Que ceux qui sont d'avis qu'il y a eu élection valable de la personne de M. Harlé dans les opérations du 14, etc. » Une première épreuve, par assis et levé, fut déclarée douteuse; il fallut recourir au scrutin, et, à 149 voix contre 142, la majorité prononça que les opérations du 14 étaient valables et que M. Harlé devait être proclamé élu. M. Harlé siégea dans le tiers-parti jusqu'en 1834. Il ne fut pas réélu au renouvellement suivant.

**HARLÉ D'OPHOVE** (CHARLES-LOUIS-MARIE-EUGÈNE), député de 1830 à 1846 et pair de France, né à Ardres (Pas-de-Calais) le 4 février 1790, mort à Lonchamp (Aube) le 7 février 1865. « fils de sieur Jean-Marie Harlé d'Ophove, sieur de Bellevue, et de dame Marie-Louise-Eugénie Parent, » se préparait à l'École polytechnique, à Paris, quand son père le rappela à Arras pour le mettre au courant de l'administration financière; en 1812, il lui abandonna sa charge de receveur général du Pas-de-Calais. Harlé d'Ophove remplit ces fonctions avec assez d'autorité, pour en 1816, à 26 ans, faire partie du comité des receveurs constitué à Paris par Louis XVIII pour remédier au désarroi dans lequel était tombé le crédit public. Désapprouvant les tendances du ministère de M. de Villele, il donna sa démission en 1824, et fut, en 1828, l'un des quatre fondateurs du *Propagateur du Pas-de-Calais*, organe libéral. Cette conduite lui valut d'être successivement élu député dans le 3<sup>e</sup> arrondissement électoral du Pas-de-Calais (Aire), le 23 juin 1830, par 222 voix (433 votants, 486 inscrits), contre 201 au vicomte Dutertre; le 5 juillet 1831, dans le 2<sup>e</sup> collège du même département (Arras), par 143 voix (275 votants, 400 inscrits), contre 125 à M. Proyard; le 21 juin 1834, par 215 voix (356 votants, 482 inscrits), contre 87 à M. Corne et 45 à M. Leroux du Châtelet; le 4 novembre 1837, par 201 voix (401 votants, 595 inscrits); le 2 mars 1839, par 336 voix (527 votants); le 9 juillet 1842, par 368 voix (472 votants, 748 inscrits); dans ces diverses législatures, il fit partie du comité des finances et des chemins de fer et proposa une loi sur la négociation des effets publics. Ministériel dévoué, il vota l'indemnité Pritchard, et fut nommé pair de France le 12 juillet 1846. Les travaux législatifs ne l'empêchèrent point de s'occuper aussi d'agriculture; il obtint, en 1837 et 1838, de hautes récompenses de la Société d'agriculture du Pas-de-Calais; il était membre de la Société de secours mutuels d'Arras. Il avait épousé, en 1822, Mlle G. Wartelle d'Herlincourt.

**HARMAND** (NICOLAS-FRANÇOIS), BARON D'ABANCOURT, député en 1789, né à Souilly (Meuse) le 9 janvier 1746, mort à Senlis (Oise) le 31 décembre 1821. d'une famille lorraine anoblie sous les derniers ducs, fit ses études au collège Sainte-Barbe et suivit la carrière du barreau. Avocat (1771) au conseil supérieur de Châlons-sur-Marne, puis avocat du parlement de Paris au bailliage de Château-Thierry (1775),

il fut, le 24 mars 1789, élu dans ce bailliage député du tiers aux États-Généraux, par 140 voix sur 214 votants. Ce fut lui qui avait rédigé le cahier des doléances du tiers état de Château-Thierry, cahier qui fut imprimé et réimprimé. Sans prendre la parole dans l'Assemblée, il vota généralement avec la majorité. Au 5 octobre, il se tint auprès de la personne du roi, à Versailles, au balcon de la cour de marbre, revêtu de ses insignes de député, tandis que le peuple envahissait les cours du château. Il fut, sous le régime révolutionnaire, se dérober aux poursuites qui le menaçaient, et ne reparut que sous le Directoire; il prit part alors aux entreprises pour la fourniture des armées. Lors de l'établissement des préfetures, le gouvernement consulaire le nomma (11 ventôse an VIII) préfet de la Mayenne. Il conserva ces fonctions pendant toute la durée de l'Empire, et fut admis à la retraite en 1814. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, il avait été créé baron de l'Empire le 14 avril 1810. On a de lui quelques écrits sur la circonscription du département de l'Aisne et du district de Château-Thierry.

**HARMAND** (ANNE-ÉTIENNE-LOUIS), VICOMTE D'ABANCOURT, député de 1824 à 1831 et pair de France, né à Châlons-sur-Marne (Marne) le 23 août 1774, mort à Paris le 23 février 1850, fils du précédent, et de « dame Marie-Benoïste-Valentine Gausard », entra comme surnuméraire au ministère de l'Intérieur en 1807, grâce à l'influence de son père, alors préfet de la Mayenne, et devint ensuite successivement sous-préfet de Savenay (24 mars 1809), auditeur au conseil d'Etat (janvier 1810), sous-préfet de Mézières et préfet des Hautes-Alpes. A ce poste, au moment du retour de l'île d'Elbe, il publia une proclamation qui traitait l'empereur « d'aventurier »; ce zèle le fit destituer, mais, à la seconde Restauration, il fut nommé commissaire du roi près la 8<sup>e</sup> division militaire, préfet du Puy-de-Dôme (14 juillet 1815), commissaire du roi à la colonne de droite de l'armée du duc d'Angoulême (24 mars 1816), préfet de la Corrèze (5 avril 1817), des Ardennes (10 février 1819), de l'Allier (27 juin 1823), et officier de la Légion d'honneur (11 août 1823); il était chevalier de l'ordre depuis le 13 janvier 1814. Elu, le 25 février 1824, député du 1<sup>er</sup> arrondissement électoral des Ardennes (Mézières) par 198 voix (293 votants, 325 inscrits), contre 77 à M. Ternaux aîné, il fut réélu, le 24 novembre 1827, par le collège de département des Ardennes, avec 74 voix (111 votants, 136 inscrits), contre 37 à M. le comte Jaubert, maire de Mézières. Ministériel fervent, il appuya la politique de M. de Villele de ses votes, de sa parole, et, pendant les débats orageux, de ses murmures opportuns. Aussi fut-il nommé secrétaire du bureau du commerce et des colonies, conseiller maître à la cour des Comptes (7 août 1826), puis, en 1828, secrétaire général de la commission de liquidation de l'indemnité accordée aux émigrés, enfin, sous le ministère Polignac, président de chambre à la cour des Comptes (août 1829). Il vota contre l'adresse des 221. Réélu, par 76 voix sur 122 votants et 148 inscrits, contre 44 à M. de Sugny, le 19 juillet 1830, il se rallia avec empressement à la monarchie de juillet, fut nommé commandeur de la Légion d'honneur en 1831, quitta la Chambre à cette époque, et fut élevé à la pairie le 3 octobre 1837. Il fut admis à la retraite comme président à la cour des Comptes le 21 novembre 1846, rentra dans la vie privée à

révolution de 1848, et mourut tout d'un coup pendant la messe, dans l'église Saint-Sulpice.

**HARMAND (JEAN-BAPTISTE)**, membre de la Convention, député au Conseil des Anciens et au Conseil des Cinq-Cents, né à Souilly (Meuse) le 10 novembre 1751, mort à Paris le 24 février 1816, entra au séminaire qu'il quitta pour étudier le droit, puis servit quelque temps au régiment de Vivarais-infanterie, passa aux Indes, y fit la guerre, et ne revint qu'en 1787 à Barle-Duc, où il se fit avocat. Juge de paix au début de la Révolution, il se déclara pour les idées nouvelles, et, le 7 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département de la Meuse, le 8<sup>e</sup> et dernier, avec 85 voix sur 169 votants. Son attitude dans l'Assemblée fut sujette à quelques variations. C'est ainsi que lors du procès du roi, il rejeta d'abord l'appel au peuple; puis, sur la question de la peine, il opina avec les plus modérés en disant : « Je vote pour le bannissement immédiat. » Enfin il se prononça contre le sursis. Envoyé, en août 1793, en mission à l'armée de la Moselle, puis dans la Charente le 14 octobre 1793, pour la réquisition des chevaux, il constata que, « dans ce département, l'esprit public avait été livré à la fatale oscillation du royalisme et du fédéralisme, et que les habitants des campagnes disaient qu'il valait autant avoir affaire au roi d'Angleterre qu'à un autre. » Siégeant à la Plaine, Harmand resta étranger aux débats des Girondins et de la Montagne, se fit oublier jusqu'à la chute des Jacobins, et figura ensuite parmi les plus zélés partisans de la réaction thermidorienne. Devenu membre du comité de sûreté générale, il poursuivit les sociétés populaires, parla sur « l'épuration » des autorités constituées, et dénonça les « continuateurs de Robespierre ». Il pressa l'organisation de la police et applaudit à la répression de l'insurrection de prairial an III. En l'an IV, il combattit la réunion de la Belgique à la France, en la représentant comme impolitique, dangereuse et contraire au vœu des Belges. Le 21 vendémiaire de la même année, Harmand fut élu, par 243 voix (258 votants), député de la Meuse au Conseil des Cinq-Cents. Devenu secrétaire de la nouvelle assemblée, il fit tous ses efforts pour se ménager la faveur de la majorité que les élections récentes avaient fait passer du côté des clichyens, appuya les mesures contre-révolutionnaires, et, dans un rapport dont il fut chargé sur la situation des fugitifs des Haut et Bas-Rhin, attaqua vivement les actes des représentants précédemment envoyés en mission dans ces départements. Cependant, aux approches du 18 fructidor, sentant que la fortune tournait contre le parti royaliste, il l'abandonna pour revenir au Directoire, qui le désigna pour secrétaire dans cette fameuse journée. Sorti du Conseil des Anciens en 1798, il reparut un an après, le 25 germinal an VII, au Conseil des Cinq-Cents, toujours comme député de la Meuse, se prononça contre la liberté de la presse, et se montra favorable au coup d'Etat de brumaire. Il fut récompensé de son adhésion par la préfecture du Haut-Rhin, d'où il passa à celle de la Mayenne. Membre de la Légion d'honneur en 1804, il exécuta docilement les ordres du gouvernement impérial, et s'associa sans réserves à la politique napoléonienne, ce qui ne l'empêcha pas de publier, en 1814, sous la Restauration, une brochure intitulée : *Anecdotes relatives à quelques personnages et à plusieurs événements remarquables de la Révolution, et qui était des-*

tinée à appeler sur son auteur la bienveillance du pouvoir royal : « L'aurore d'un jour plus prospère et plus juste, y était-il dit, vient de luire pour la France; c'est sous ses auspices tutélaires que je livre aujourd'hui ces anecdotes à l'impression. Mon intention n'est pas de troubler les délicieuses jouissances du moment par des souvenirs déchirants, et lorsque la magnanimité du prince offre et garantit l'oubli du passé, je serais bien coupable si je cherchais à alarmer la confiance. » On peut juger, d'ailleurs, du degré de créance que méritaient ces anecdotes par celle qui a trait à Robespierre : Harmand raconte que ce dernier aurait été proposé en 1791 pour gouverneur du prince royal, et que Louis XVI, sur les instances de Mme de Lamballe, était tout prêt à l'accepter, lorsque la reine déclara qu'elle ne pouvait se résoudre à confier son fils à « un tel monstre ! » La perte de ses fonctions avait réduit Harmand à la misère; il n'en souffrit pas longtemps, étant mort au commencement de 1816.

**HAROUARD DE SUAREZ.** — Voy. AULAN (COMTE D').

**HARROUARD DE RICHEMOND (VICTOR-TROPHIME)**, député de 1834 à 1837, né à Vincennes (Seine-et-Marne) le 20 juillet 1793, mort à Vincennes le 24 décembre 1839, propriétaire cultivateur, fut élu, le 21 juin 1834, par 316 voix (594 votants, 765 inscrits), contre 257 à M. Portalis, député du 2<sup>e</sup> collège de Seine-et-Marne (Meaux). M. Harrouard de Richmond siégea obscurément dans les rangs du tiers-parti jusqu'en 1837, et, aux élections de cette année, rentra dans la vie privée.

**HARSCOUET DE SAINT-GEORGE (JEAN-RENÉ, COMTE)**, député de 1827 à 1830 et représentant en 1848, né à Pommereu en Tréveneuc (Côtes-du-Nord) le 3 octobre 1781, mort au même lieu le 20 janvier 1837, était propriétaire à Pluvigner quand il fut élu député, le 24 novembre 1827, par le collège de département du Morbihan, avec 92 voix sur 137 votants et 169 inscrits. Il refusa une place de préfet que lui offrait Charles X en disant qu'il était venu à la Chambre pour faire les affaires du pays et non pas les siennes, et il soutint énergiquement la royauté et le ministère Polignac. Réélu (3 juillet 1830) par 95 voix sur 155 votants et 172 inscrits, il refusa de prêter serment à Louis-Philippe et donna sa démission qu'il motiva par les lettres suivantes :

« Paris, 21 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Revêtu pour la seconde fois des honorables fonctions de député, sous l'empire de la Charte, je ne me croyais appelé à voter que sur des lois en harmonie avec cet acte fondamental de la monarchie constitutionnelle.

« Maintenant cet ordre de choses a cessé d'exister, et, dans ma manière de voir, je ne puis ni ne dois participer en rien aux actes du pouvoir exorbitant que la Chambre s'est attribué; je vous prie donc de lui faire agréer ma démission.

« J'ai l'honneur, etc.

« DE SAINT-GEORGE. »

Seconde lettre :

« Paris, 25 août 1830.

« Monsieur le Président,

« Vous ayant envoyé ma démission le 21 de ce mois, et ne voyant pas qu'il en ait été donné connaissance à la Chambre, j'ai lieu de croire qu'elle ne vous est pas parvenue. Je me détermine, en conséquence, à vous l'adresser de nouveau.

« Revêtu des honorables fonctions de député sous l'empire de la Charte, mes intentions et mon devoir étaient de concourir au maintien de l'ordre de choses qu'elle avait consacré; maintenant qu'il n'existe plus, je ne puis ni ne veux participer en rien aux actes du pouvoir arbitraire que la Chambre s'est attribués, et je vous prie de lui faire agréer ma démission.

« J'ai l'honneur, etc.

« DE SAINT-GEORGE, député du Morbihan. »

Rentré dans la vie privée, il s'occupa d'agriculture, notamment du reboisement des bruyères, et de bonnes œuvres. En 1847, au moment de la cherté des blés, un incendie ayant détruit un village voisin de son château, il distribua 3,000 francs aux malheureux et en logea soixante chez lui. Conseiller général, il fut élu (23 avril 1848) représentant du Morbihan à l'Assemblée constituante, le 6<sup>e</sup> sur 12, par 60,905 voix sur 105,877 votants et 123,200 inscrits, fit partie du comité des affaires étrangères, et vota, avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres; il s'était montré favorable à la politique du prince-président. Il ne se présenta pas aux élections pour l'Assemblée législative. Chevalier de la Légion d'honneur (12 juillet 1829).

**HARSCOUE DE SAINT-GEORGE** (PAUL-RENÉ, VICOMTE DE), chevalier de la Légion d'honneur, député, fils du précédent, né à Pluvigner (Morbihan) le 6 septembre 1807, décédé au château de Kéronic, commune de Pluvigner, le 1<sup>er</sup> avril 1870, propriétaire et conseiller général du Morbihan, avait été blessé aux journées de juin 1848 et décoré à cette occasion. Porté sur la liste légitimiste du Morbihan pour les élections à l'Assemblée législative, il fut élu, le 13 mai 1849, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 61,349 voix sur 86,060 votants et 127,169 inscrits. Il siégea dans la majorité monarchiste, vota pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, pour l'expédition de Rome, mais n'adhéra pas à la politique personnelle du prince-président. Le coup d'État du 2 décembre le fit rentrer dans la vie privée. Le 2 février 1852, il se porta comme candidat de l'opposition au Corps législatif dans la 3<sup>e</sup> circonscription du Morbihan; mais il échoua avec 5,747 voix contre 18,118 accordées au candidat officiel élu, M. Napoléon de Champagny. Il renonça dès lors à la vie politique.

**HARTMANN** (ANDRÉ-FRÉDÉRIC), député de

1830 à 1845 et pair de France, né à Munster (Haut-Rhin) le 19 octobre 1772, mort à Munster le 1<sup>er</sup> mai 1861, « fils de André Hartmann, bourgeois et teinturier en cette ville, et de Marie-Catherine Waag, conjoints, » était manufacturier. Conseiller général du Haut-Rhin, il fut successivement élu député par le collège de ce département le 3 juillet 1830, avec 100 voix (147 votants, 157 inscrits); le 3 juillet 1831, par le 1<sup>er</sup> collège du Haut-Rhin (Colmar), avec 99 voix (140 votants, 156 inscrits), contre 33 au général Atthalin; le 21 juin 1834, par 90 voix (154 votants, 181 inscrits), contre 72 à M. Gloxin, le 4 novembre 1837, par 163 voix (242 votants, 254 inscrits); le 2 mars 1839, par 128 voix (247 votants); le 9 juillet 1842, par 135 voix (229 votants). Ministériel, il vota l'indemnité Pritchard, et fut nommé pair de France le 14 août 1845. La révolution de 1848 le rendit à la vie privée.

**HARTMANN** (FRÉDÉRIC), représentant en 1871, né à Munster (Haut-Rhin) le 4 janvier 1822, mort à Paris le 3 juin 1880, était maire de la ville de Munster et dirigeait un des établissements industriels les plus importants du Haut-Rhin, lorsque sa situation personnelle et son patriotisme le firent élire, le 5 février 1871, le 8<sup>e</sup> sur 11, et par 42,531 voix (64,128 votants, 123,622 inscrits), représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale. M. Hartmann protesta, ainsi que ses collègues des départements de l'Est, contre l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne et, après l'adoption par l'Assemblée des préliminaires de paix, fut un des signataires de la déclaration dont M. Grosjean (*V. ce nom*) donna lecture. Démissionnaire, il se fixa à Paris et se consacra à la défense des intérêts de ses compatriotes jusqu'à sa mort survenue en 1880.

**HARVILLE** (LOUIS-AUGUSTE JOUVENEL DES URSINS, COMTE D'), membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Paris le 23 avril 1749, mort à Harville (Meuse) le 8 mai 1815, entra très jeune dans la gendarmerie où il conquirit tous ses grades, et devint maréchal-de-camp à la veille de la Révolution, dont il se montra partisan. En 1791, il fit parvenir à l'Assemblée son serment de fidélité, fut envoyé à l'armée du Nord en qualité de lieutenant-général, et se distingua particulièrement à Jemmapes. Lors de la conquête de la Belgique, il commandait l'avant-garde de l'armée française et témoigna en cette circonstance de beaucoup de perspicacité et de décision. Après la défection de Dumouriez, il devint suspect, fut mis en arrestation à la demande de Lecointre, le 15 avril 1793, traduit devant le tribunal révolutionnaire, acquitté, envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse, et mis à la tête de la cavalerie. Inspecteur général en 1798, commandant de l'armée de réserve à Dijon en 1800, il fut appelé au Sénat conservateur le 12 mars 1801, et, en 1803, présida le collège électoral de Seine-et-Marne. Successivement général de division, membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), grand-officier (25 prairial an XII), grand-aigle (9 juin 1805), chevalier d'honneur de l'impératrice (12 juin 1806), comte de l'Empire (mai 1808), et gouverneur des Tuileries et du Louvre, il applaudit au retour des Bourbons, fut nommé pair de France à la Restauration (4 juillet 1814), et mourut quelque temps après, miné par des revers de fortune et des chagrins domestiques.

**HATRY (JACQUES-MAURICE)**, membre du Sénat conservateur, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 13 février 1742, mort à Paris le 30 novembre 1802, entra jeune au service. Lorsqu'éclata la Révolution, il était capitaine au régiment de La Marck. Il gagna rapidement le grade de colonel, puis celui de général de brigade, et eut une brillante carrière militaire. Promu en 1794 général de division, il se distingua aux armées du Nord et des Ardennes, battit l'ennemi à Sombref et s'empara de Namur, de Liège, de Luxembourg, dont il annonça la prise à la Convention, et de Rinsertwerth. Le général Jourdan, commandant en chef l'armée de la Moselle, écrivit, le 29 germinal an II, au comité de salut public pour faire l'éloge du général Hatry et vanter son habileté et son courage. Sous le Directoire, Hatry commanda la 17<sup>e</sup> division militaire; mais, au 18 fructidor, il fut remplacé par le général Augereau. Inspecteur général de l'infanterie à l'armée de Sambre-et-Meuse (1796), puis général en chef de l'armée de Mayence le 8 janvier 1797, il annonça l'entrée des Français dans cette place ainsi que dans le fort de Cassel, succéda (juin 1798) au général Joubert dans le commandement de l'armée en Batavie, entra à la Haye, et, après le coup d'Etat de brumaire, fut compris par Bonaparte (3 nivôse an VIII) parmi les membres du Sénat. Il mourut trois ans après (1802), d'une attaque d'apoplexie.

**HATTINGAIS (LOUIS-MICHEL)**, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif en l'an VIII, représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Meaux (Seine-et-Marne) le 1<sup>er</sup> octobre 1749, mort à Meaux le 31 mars 1841, « fils de maître Michel Hattignais, notaire au bailliage de Meaux à la résidence de Saint-Fiacre et Villemareuil, et de demoiselle Marie-Louise-Nicole Chaussé », entra de bonne heure dans la magistrature; à vingt-neuf ans, il était procureur du roi au bailliage de sa ville natale, en même temps que l'un des échevins. Partisan de la Révolution, il présida, en 1791, la Société des Amis de la Constitution et devint commissaire près le tribunal correctionnel de Meaux; puis, le 26 germinal an VI, il fut élu député de Seine-et-Marne au Conseil des Cinq-Cents. Il se montra très opposé au 18 brumaire. Toutefois le Sénat conservateur crut pouvoir l'inscrire, le 4 nivôse an VIII, comme député de Seine-et-Marne sur la liste des membres du nouveau Corps législatif. Mais Hattignais refusa et reprit son siège de magistrat à Meaux. Il fut ensuite juge d'instruction. Pendant les Cent-Jours, il accepta le mandat législatif: l'arrondissement de Meaux, par 42 voix (65 votants), l'envoya siéger à la Chambre des représentants. Ses opinions libérales le firent destituer de ses fonctions de juge par le gouvernement de la Restauration, qui, le 17 novembre 1819, lui décerna en compensation le titre de juge honoraire. Hattignais déclina toute pension de retraite et vécut dès lors étranger aux fonctions publiques. Un an avant sa mort (1840), il fut décoré de la Légion d'honneur.

**HAUBERSAERT (ALEXANDRE-JOSEPH-SERAPHIN, COMTE D')**, député au Corps législatif en l'an XII, membre du Sénat conservateur et pair de France, né à Coutiches (Nord) le 18 octobre 1732, mort à Douai (Nord) le 16 août 1823, « fils de Louis-François d'Haubersaert, et d'Anne-Favier », allié à la famille de Merlin de Douai, fut successivement substitué du procureur général au parlement de Flandre, premier conseiller

pensionnaire de Douai, subdélégué de l'intendance de Flandre et d'Artois, président du bureau de paix et de conciliation, et premier président à la cour d'appel de Douai. Élu par le Sénat conservateur député du Nord au Corps législatif, le 5 vendémiaire an XII, il devint membre de la Légion d'honneur le 25 prairial suivant, président de la commission de législation civile et criminelle, et fut chargé, en 1806, de faire un rapport sur les dispositions du code de d'instruction criminelle, dont il proposa l'adoption. Chevalier de l'Empire (28 janvier 1809), baron (17 mai 1810), avocat général à Douai (6 avril 1811), membre du Sénat conservateur (14 avril 1813), comte de l'Empire (19 juin 1813), il fut cependant, lors des événements de 1814, l'un des premiers à demander la déchéance de l'empereur et l'établissement d'un gouvernement provisoire. Louis XVIII le nomma pair de France le 4 juin 1814, et officier de la Légion d'honneur le 30 juillet suivant. Resté neutre pendant les Cent-Jours, il reprit sa place à la Chambre haute à la seconde Restauration, vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney (décembre 1815), et fut confirmé dans ses fonctions d'avocat général à Douai en vertu d'une ordonnance du 26 avril 1816.

**HAUBERSAERT (ALEXANDRE-FLORENT-JOSEPH, COMTE D')**, pair de France, né à Douai (Nord) le 22 janvier 1771, mort à Paris le 4 avril 1855, fils du précédent « et de demoiselle Rosalie-Ursule-Claire Raison, son épouse », gendre du comte Merlin, fut directeur de la régie et de l'enregistrement à Amiens, et fut admis à siéger à la Chambre des pairs, le 17 avril 1824, par droit héréditaire, en remplacement de son père, décédé. Ses principes « libéraux » lui permirent de prêter serment, en 1830, au gouvernement de juillet. Il vota toujours avec le parti constitutionnel conservateur, et reentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**HAUBERSAERT (ALEXANDRE-AUGUSTE, VICOMTE D')**, député de 1835 à 1837 et de 1842 à 1848, né à Douai (Nord) le 8 août 1803, mort à Paris le 30 mai 1868, fut nommé auditeur de seconde classe au conseil d'Etat le 6 septembre 1825, et devint auditeur de première classe le 13 novembre 1827. Démissionnaire, le 26 juillet 1830, en raison des Ordonnances, il fut renommé maître des requêtes au service ordinaire (30 août suivant), et fut chargé des fonctions de ministère public près la juridiction contentieuse du conseil d'Etat (28 février 1831). Chef de cabinet de la présidence du conseil et directeur du personnel au ministère de l'Intérieur à l'avènement de Casimir Périer (16 mai 1831), il eut avec celui-ci une scène de violence qui resta célèbre, et donna sa démission à la mort de cet homme d'Etat (17 mai 1832) pour reprendre au conseil d'Etat les fonctions de maître des requêtes chargé du ministère public. Successivement élu député par le 8<sup>e</sup> collège du Nord (Cambrai), le 4 août 1835, en remplacement de M. Lallier-Frémicourt, décédé, par 119 voix (229 votants, 288 inscrits), contre 110 à M. Taillandier; le 9 juillet 1842, avec 170 voix (308 votants, 366 inscrits), contre 136 à M. Taillandier; le 1<sup>er</sup> août 1846, avec 262 voix (464 votants, 492 inscrits), contre 62 à M. Taffin, il appuya la politique ministérielle et vota l'indemnité Pritchard. Conseiller d'Etat titulaire, du 12 mai 1839, il reentra dans la vie privée à la révolution de 1848.

**HAUCOURT (COLOMBAN-LOUIS D')**, député au Corps législatif de l'an XII à 1808, né à

Pontivy (Morbihan) le 28 décembre 1755, mort à Pontivy le 28 janvier 1829, avocat dans cette ville, fut, sous la Révolution, administrateur du département du Morbihan, sous-préfet de Pontivy après le 18 brumaire, et, le 14 vendémiaire an XII, choisi par le Sénat conservateur, comme député du Morbihan au Corps législatif, où il siégea parmi les partisans dociles de la politique impériale jusqu'en 1808.

**HAUDOS (JUSTIN)**, député au Corps législatif de 1856 à 1864, né à Reims (Marne) le 28 janvier 1797, mort à Loisy-sur-Marne (Marne) le 1<sup>er</sup> octobre 1864, riche propriétaire de ce département, maire de Loisy et vice-président du conseil général de la Marne, entra au Corps législatif, le 2 mars 1856, en remplacement de M. Godart, décédé. Elu député de la 1<sup>re</sup> circonscription de la Marne par 19,378 voix (20,142 votants, 34,085 inscrits), contre 145 voix à M. Perrier, maire de Châlons, et 135 à M. Garinet, M. Haudos prit place dans la majorité dynastique. Avec l'appui du gouvernement impérial, il fut réélu, le 22 juin 1857, par 25,010 voix (25,374 votants, 34,643 inscrits), fit partie de plusieurs commissions, entre autres de celle du projet de loi relatif au crédit supplémentaire pour le service des haras, et s'associa (juin 1861) à un amendement collectif à un projet concernant l'exécution de plusieurs chemins de fer. M. Haudos obtint encore, comme candidat officiel, sa réélection, le 1<sup>er</sup> juin 1863, avec 25,713 voix (27,564 votants), contre 394 voix à M. Deconance, et mourut à Loisy, au cours de la législature (1864).

**HAUDOUART (IGNACE-JOSEPH-DELFIN)**, député en 1791, né à Bapaume (Pas-de-Calais) le 7 avril 1753, mort à une date inconnue, était maire de Bapaume et appartenait à la magistrature comme président du tribunal de ce district, lorsqu'il fut élu (2 août 1791) député du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 11, par 338 voix (603 votants). Il fit partie de la majorité ; son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

**HAUDRY DE SOUCY (ANDRÉ)**, député de 1815 à 1816 et de 1820 à 1827, né à Paris le 25 février 1765, mort à Paris le 6 janvier 1844, propriétaire à Fontenay-lez-Briis (Seine-et-Oise), fut élu, comme royaliste, le 22 août 1815, député de Seine-et-Oise, par le collège de département, avec 116 voix (181 votants, 251 inscrits). Il vota, dans la Chambre introuvable, avec la majorité, ne fut pas réélu en 1816, et ne rentra au parlement que le 13 novembre 1820, comme député du même collège électoral, avec 142 voix (261 votants, 302 inscrits). Il vota avec la droite, et obtint le renouvellement de son mandat : le 10 octobre 1821 par 145 voix (262 votants, 304 inscrits), et le 6 mars 1824 par 147 voix (265 votants, 307 inscrits). Il soutint le ministère Villèle. M. Haudry de Soucy était administrateur des salines. Un biographe parlementaire de 1824 écrivait à son sujet : « Il faut bien se garder de confondre M. Haudry, député de Seine-et-Oise, avec M. Odry, auteur du *Poème des gendarmes* ; il y a cependant un point de comparaison entre M. Haudry de Soucy et M. Odry sans Soucy : c'est que celui-ci, comme chacun sait, est un approvisionneur de gros sel, tandis que l'autre est administrateur des salines, ainsi que nous l'apprend l'*Almanach royal*. » M. Haudry de Soucy fut, dans la séance du 6 mai 1825, désigné comme l'un des candidats qui devaient être

présentés au roi et parmi lesquels seraient choisis les deux nouveaux membres de la commission de surveillance pour la caisse d'amortissement. Conseiller général de Seine-et-Oise et chevalier de la Légion d'honneur.

**HAUDUCŒUR (NICOLAS)**, député en 1789, né à Vicq (Seine-et-Oise) le 7 novembre 1729, mort à une date inconnue, était laboureur à Saint-Germain-de-la-Grange (commune de Vicq), lorsqu'il fut élu, le 23 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Montfort-l'Amaury. Il vota avec la majorité, sans paraître à la tribune.

**HAURÉAU (JEAN-BARTHÉLEMY)**, représentant du peuple en 1848, né à Paris le 9 novembre 1812, fit de brillantes études à Louis-le-Grand et au collège Bourbon, et obtint des succès aux concours généraux. Des 1832, il collabora à divers journaux démocratiques, la *Tribune*, le *Journal du peuple*, et publia une brochure, la *Montagne*, sur les principaux personnages de la Révolution, qui fit quelque bruit, dont plus tard il désavoua lui-même la forme, et dans laquelle il manifestait des idées très avancées et des tendances socialistes. Il devint directeur du *Courrier de la Sarthe* de 1838 à 1845 ; il était en même temps bibliothécaire de la ville du Mans. Destitué en 1845 pour sa collaboration au discours adressé par M. Trouvé-Chauvel au duc de Nemours, il vint à Paris comme rédacteur au *National* jusqu'aux événements de 1848. Le gouvernement provisoire le nomma conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1848). Le 4 juin suivant, M. Hauréau fut élu représentant de la Sarthe à l'Assemblée constituante par 24,857 voix, en remplacement de M. Jules de Lasteyrie, qui avait opté pour Seine-et-Marne ; il prit place à gauche, fit partie du comité des affaires étrangères, prit la parole notamment sur le chiffre du crédit à maintenir pour la bibliothèque de la Sorbonne, vota pour le décret sur les clubs, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, et se prononça contre le principe de la liberté de l'enseignement. En 1852, il refusa de prêter serment au gouvernement issu du coup d'État de 1851, et fut révoqué de ses fonctions de bibliothécaire. Il devint bibliothécaire de l'ordre des avocats en 1861, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 5 décembre 1862, et directeur de l'imprimerie nationale le 6 septembre 1870. Chevalier de la Légion d'honneur en 1836, officier le 3 août 1875, commandeur le 30 octobre 1878. On a de lui : *Critique des hypothèses métaphysiques de Manès Pélage* (le Mans, 1840) ; *Manuel du clergé, ou examen de l'ouvrage de M. Bouvier* (Angers, 1844) ; *Histoire de la Pologne* (Paris, 1844) ; *François 1<sup>er</sup> et sa cour* (1853) ; *Charlemagne et sa cour* (1852-1855) ; *Hugues de Saint-Victor* (1859) ; *Histoire littéraire du Maine* (le Mans-Paris, 1843-52 ; 1870-76) ; *Histoire de la philosophie scolastique* (1872) ; *Bernard d'Élieux et l'inquisition albigeoise* (1878). Il a traduit pour la collection Nisard la *Pharsale* de Lucain. Son *Examen critique de la philosophie scolastique* a été couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, et les tomes XV et XVI de la



*Gallia christiana*, qu'il publia presque seul, lui valurent deux fois de suite le prix Gobert (1856-1857).

**HAUSEN DE WEIDESHEIM** (DOMINIQUE-IGNACE-CHARLES), député de 1815 à 1824, né à Sarreinsming (Moselle) le 16 novembre 1758, mort à Sarreguemines (Moselle) le 25 mars 1823, entra dans la magistrature et fut, sous l'Empire, conseiller à la cour de Trèves. Maire de Sarreguemines, les électeurs du collège de département de la Moselle l'éluèrent, le 22 août 1815, par 115 voix (206 votants, 318 inscrits), membre de la Chambre des députés. Il siégea dans la minorité ministérielle, et fut successivement réélu : le 4 octobre 1816 par 110 voix (154 votants, 244 inscrits), et le 13 novembre 1820 par 140 voix (238 votants, 252 inscrits). Assis au centre, il opina jusqu'à sa mort (1824) avec la fraction « constitutionnelle » du parti royaliste.

**HAUSSEZ** (CHARLES LEMERCIER DE LONGPÊRE, BARON D'), député de 1815 à 1816, de 1827 à 1830, et ministre, né à Neufchâtel (Seine-Inférieure) le 20 octobre 1778, mort à Saint-Saëns (Seine-Inférieure) le 10 novembre 1854, était issu d'une famille de magistrats, attachés à l'ancien régime. Ses études terminées il entra, tout jeune, dans les complots royalistes qui se tramèrent vers la fin de la période révolutionnaire, servit en l'an VII dans « l'armée royale de Normandie », fut dénoncé à la police, poursuivi, et dut se tenir caché jusqu'en 1804. Il se remit à conspirer et se trouva compromis dans l'affaire de Georges Cadoudal et de Pichegru; prévenu d'avoir favorisé le débarquement des conjurés sur la côte de Biville, il fut relâché faute de preuves. L'Empire pensa d'ailleurs le compter parmi ses partisans : l'enthousiasme que M. d'Haussez manifesta, au début, pour le nouvel empire, fut récompensé (novembre 1805) par le titre de baron et la fonction de maire de Neufchâtel. Mais ses préférences légitimistes ne tardèrent pas à reprendre le dessus. Empressé à saluer Louis XVIII à la tête d'une députation neufchâteloise, commandant de la garde nationale après Waterloo, conseiller général de la Seine-Inférieure, il fut, le 22 août 1815, élu député de ce département, au grand collège, par 122 voix (197 votants, 248 inscrits). Précédemment, le 10 mai, il avait échoué dans l'arrondissement de Neufchâtel, comme candidat à la Chambre des Cent-Jours, avec 32 voix contre 54 à l'élu, M. Rigoult. Dans la Chambre introuvable, M. d'Haussez fit partie de la minorité ministérielle. Le 6 décembre, il se montra opposé à la proposition Hyde de Neuville tendant à faire juger par une commission parlementaire les individus exceptés de la loi d'amnistie; il défendit l'institution du jury et combattit l'idée de rendre au clergé le droit exclusif d'enregistrer les actes de l'état civil. Après la dissolution de la Chambre, dissolution à laquelle il applaudit, il n'obtint pas sa réélection comme député, et fut nommé, le 28 mai 1817, préfet des Landes. Le 19 mars 1819, il passa à la préfecture du Gard, et, en 1820, à celle de l'Aisne. Ce fut sous son administration qu'éclatèrent (1821) les troubles de Grenoble, à la suite de la révolution du Piémont. Le général Pamphile Lacroix, qui commandait la division, mit le département en état de siège, contre l'avis du préfet, qui en appela au gouvernement et obtint le retrait de cette mesure. M. d'Haussez

n'en prit pas moins une part personnelle des plus actives à la répression sanglante qui étouffa les troubles. Préfet de la Gironde le 7 avril 1824, puis conseiller d'Etat et officier de la Légion d'honneur, il reparut à la Chambre des députés le 17 novembre 1827, comme l'élu du 2<sup>e</sup> arrondissement électoral des Landes (Dax), avec 111 voix (157 votants, 230 inscrits). Il siégea dans la majorité; mais lorsque Charles X se sépara du cabinet Martignac pour donner à M. de Polignac la direction des affaires, M. d'Haussez accepta, le 23 août 1829, d'entrer dans la combinaison nouvelle, en remplacement du vice amiral de Rigny, qui venait de refuser, après l'avoir d'abord sollicité, le portefeuille de la Marine. M. d'Haussez signala son passage aux affaires par le rôle important qu'il joua dans la préparation et la conduite de l'expédition d'Alger. Il contribua, avec MM. de Bourmont, ministre de la Guerre, de Guernon-Ranville et Courvoisier, à faire révoquer le traité d'abord conclu avec les envoyés de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, et en vertu duquel celui-ci était chargé de courir sus aux pirates d'Afrique et de venger le coup d'éventail donné par le dey d'Alger au consul français. Dès qu'il eut été décidé que la France s'armerait elle-même pour sa propre querelle ce fut en vain que l'Angleterre, sentant se réveiller toutes ses vieilles rancunes, demanda des explications, fit entendre des plaintes, eut recours aux menaces. Les dépêches du cabinet des Tuileries lui firent savoir que le roi ne poserait les armes qu'après avoir atteint le double but qu'il s'était proposé, savoir : le redressement des griefs, cause immédiate des hostilités, et, en second lieu, le triomphe des intérêts communs à toute la chrétienté. L'attitude des ministres français causa en Angleterre une irritation profonde. A Paris, lord Stuart, ambassadeur anglais, essaya, dans des entretiens semi-diplomatiques, d'intimider le ministre de la Marine; mais M. d'Haussez repoussa les démarches du représentant de l'Angleterre. On dit même que dans la conversation, irrité du ton tranchant que prenait lord Stuart, il laissa échapper ces mots : « Si vous désirez une réponse diplomatique, M. le président du conseil vous la fera. Pour moi, je vous dirai, sauf le langage officiel, que nous nous f... de vous. » Grâce à l'habile activité de M. d'Haussez, les préparatifs de guerre se poursuivirent avec ardeur; dans tous les ports du royaume, la tâche des ouvriers fut doublée ainsi que leur salaire, et en moins de trois mois cent bâtiments de guerre et quatre cents transports furent entièrement prêts. Cependant la plupart des amiraux déclaraient le débarquement impossible; ils irritèrent, sans la déconcerter, l'inexpérience du ministre de la Marine qui, fort de l'opinion de deux capitaines de vaisseau employés au blocus d'Alger, MM. Gay de Taradel et Dupetit-Thouars, passa outre, déchira la nomination de l'amiral Rousin au commandement de la flotte et en confia la conduite à l'amiral Duperré, alors préfet maritime à Brest. M. de Bourmont emporta d'ailleurs secrètement une ordonnance qui lui donnait tout pouvoir sur l'armée de terre et sur l'armée de mer. En politique, M. d'Haussez signa les ordonnances du 25 juillet 1830, non sans avoir présenté quelques observations de forme. Le 28, il parut, dit-on, dans les rangs des troupes royales. Quand la victoire fut acquise à l'insurrection, il se rendit à Saint-Cloud auprès de Charles X, puis gagna Dieppe, et de là l'Angleterre. Impliqué dans le procès des derniers ministres de la Restauration, il fut

condamné par contumace, le 11 avril 1831, à la détention perpétuelle. Il passa son temps d'exil à visiter l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, rentra en France à la faveur de l'amnistie de 1839, et fixa sa résidence dans le département de la Seine-Inférieure. Il mourut en 1854, au château de Saint-Saëns, étranger à la politique. Outre différents récits de voyage, M. d'Haussez a publié plusieurs écrits sur la politique et l'administration, parmi lesquels : *Réflexions d'un ami du roi*, par M... , ancien député (1816); *Un mot à M. de Chateaubriand* (1817); *Considérations sur l'agriculture et l'industrie dans les Landes* (1817); *Des routes et des canaux* (1828); *Philosophie de l'exil* (1832), etc.

**HAUSSMANN** (NICOLAS), député en 1791, membre de la Convention, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 8 septembre 1760, mort à Chaville (Seine-et-Oise) le 21 janvier 1846, d'une famille protestante originaire d'Alsace, était, avant la Révolution, marchand de toiles à Versailles. Il se déclara en faveur des réformes, fut élu administrateur de Seine-et-Oise, puis, le 6 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 11<sup>e</sup> sur 14, par 350 voix (501 votants). Il siégea dans la majorité, vota avec elle, et fit voter, le 13 août 1792, l'évacuation des maisons royales. Réélu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention pour Seine-et-Oise, le 2<sup>e</sup> sur 14, par 503 voix (699 votants), Haussmann fut chargé, le 18 décembre de la même année, d'une mission auprès des armées de l'Est et du Nord : il s'agissait de procéder à la vérification des comptes de tous les agents comptables de la République. Haussmann se montra très favorable à Custine, dont il fit approuver la conduite, mais il demanda le remplacement du ministre Beurnonville et de Bouchotte. Au moment du procès de Louis XVI, Haussmann se trouvait à Mayence : il ne put donc prendre part au vote, mais il signa, le 6 janvier 1793, avec Rewbell et Merlin (de Thionville), un rapport où figure le passage suivant (*Moniteur* du 12 janvier 1793) : « Nous sommes entourés de morts et de blessés. C'est au nom de Louis Capet que les tyrans égorgeant nos frères, et nous apprenons que Louis Capet vit encore ! » Haussmann remplit encore une mission (octobre 1794) à l'armée du Nord. Sa proclamation aux Bataves pour les inviter à changer la forme de leur gouvernement, fut bientôt suivie d'une lettre dans laquelle il transmettait à ses collègues de la Convention le vœu de la Belgique en faveur de l'annexion à la France. Ayant levé à Bruxelles une contribution de cinq millions, il en exigeait une seconde, que l'administrateur municipal refusait d'accorder : « Savez-vous, lui dit Haussmann, qu'il y va de votre tête ? — Vous en ferez sortir du sang, non de l'or, » répondit le magistrat. De retour à l'Assemblée, Haussmann opina pour une réduction de la valeur des anciens assignats et pour une émission nouvelle. Commissaire du Directoire près l'armée de Rhin-et-Moselle, il annonça au gouvernement plusieurs victoires de nos soldats et notamment la prise de Kaiserslautern, de Spire, de Newstadt, le passage du Rhin, la prise de Kelh, l'affaire de Rastadt, la mort du général Lambert, etc. Après l'insurrection de prairial, il défendit son collègue Goujon, et déclara « qu'il avait toujours admiré la moralité, la pureté de sa conduite, et l'union admirable qui régnait dans sa famille ». Après avoir suivi, jusqu'en 1798, le général Moreau, il entra dans l'administration des vivres, y appartenant

jusqu'en 1808, et se retira ensuite à Chaville. En raison de la lettre publiée au *Moniteur* du 12 janvier 1793, il se trouva atteint, sous la seconde Restauration, par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides; forcé de s'exiler, il se fixa à Bâle; ayant obtenu, peu de temps après, l'autorisation de rentrer en France, il se retira dans sa propriété de Chaville où il mourut.

**HAUSSMANN** (GEORGES-EUGÈNE, BARON), sénateur du second Empire, député de 1877 à 1881, né à Paris le 27 mars 1809, petit-fils du précédent, de la religion protestante, filleul du prince Eugène, et fils de M. Haussmann, commissaire des guerres sous le premier Empire, et de Mlle Dentzell, fille du général baron Dentzell, fit ses études à Paris, et fut reçu avocat; destiné par sa famille au notariat, il était second clerc dans une étude de Paris quand éclata la révolution de 1830. Il prit part aux journées de juillet, fut légèrement blessé devant le Théâtre-Français, et profita des relations nouées à cette occasion avec les membres du nouveau pouvoir pour entrer dans l'administration comme secrétaire général de la préfecture de la Vienne (22 mai 1831). Le traitement des secrétaires généraux ayant été supprimé par la Chambre au projet de budget de 1833, M. Haussmann fut pourvu de la première sous-préfecture vacante, celle d'Yssingaux (Haute-Loire) (14 juin 1832). Le 9 octobre suivant, il passa à la sous-préfecture de Nérac, le 17 février 1840 à celle de Saint-Girons, et le 23 novembre 1841 à celle de Blaye. La révolution de 1848 pouvait briser sa carrière; mais M. Haussmann, qui s'était marié à Bordeaux et qui y avait des amis, fut, par décret du 17 mars 1848, « appelé au conseil de préfecture de la Gironde. » L'avènement à la présidence de la République du prince Louis-Napoléon, vers lequel l'attiraient ses idées autoritaires et dont il embrassa le parti avec promptitude et décision, le rendit à l'administration active. Appelé, le 24 janvier 1849, à la préfecture du Var, il inaugura dans ce département, fortement travaillé par les passions politiques, le règne des « préfets à poigne », résista à l'émeute avec un réel courage personnel, et, obligé de faire arrêter M. Emile Ollivier, alors champion ardent des doctrines démocratiques, préféra ne pas en faire « un martyr » et réussit adroitement à le laisser échapper, solution dont son ex-prisonnier lui garda une inexorable rancune. Le 11 mai 1850, M. Haussmann fut nommé préfet de l'Yonne. A Auxerre, il se lia avec M. Frémy, ancien conseiller d'Etat, alors représentant de ce département à l'Assemblée législative, et qui, fort bien en cour, devint, à partir de ce moment, l'agent le plus actif de sa fortune politique. Nommé préfet de la Gironde (26 novembre 1851), M. Haussmann reçut à Bordeaux le prince-président, quelques semaines avant le rétablissement de l'Empire; l'habileté des mesures prises par lui dans la Gironde au coup d'Etat, son dévouement au nouveau régime, et l'appui de M. Frémy le firent bientôt appeler (23 juin 1853) à la préfecture de la Seine, vacante par la démission de M. Berger. On sait quelle volonté persévérante, quel talent d'administrateur, quelles ressources financières le nouveau préfet mit au service de l'étonnante transformation et des merveilleux embellissements de la capitale. Si l'on eut l'espoir et l'ambition, qui parurent d'abord fondés, de faire suivre aux recettes existantes de la ville, sans créer de nouveaux impôts, une progression qui lui permit d'équilibrer les